

# Faire de la région un exemple en matière de transparence et de modernisation des services publics



Pour cela, le projet met à disposition des acteurs publics des ressources méthodologiques et techniques ainsi qu'un réseau d'experts présentés dans ce document.





# Quelle démarche pour ouvrir les données ?

Deux phases sont primordiales pour assurer la réussite et l'utilité in fine du projet : la validation en interne pour s'assurer qu'il est en effet porté par les responsables (permet de sécuriser la réussite de l'ouverture des données) ; et le développement de l'écosystème pour faire connaître les données et favoriser leur utilisation (permet de maximiser l'utilité du projet).

À travers l'évolution des modes de fonctionnement de la collectivité, la démarche doit s'attacher à garantir la pérennité de l'ouverture des données, tendre vers l'ouverture par défaut et mettre en place le réflexe Open Data.

## Planning



### Lancement de l'initiative et validation de la démarche

- . Présentation de l'initiative
- . Concertation avec tous les acteurs
- . Validation de la démarche



### Définition du périmètre des données publiques à ouvrir

- . Recensement des données publiques disponibles
- . Revue des orientations et recommandations nationales définies
- . Analyse juridique pour valider l'éligibilité à la publication des données



### Définition de la stratégie de mise à disposition des données

- . Définition de la licence
- . Définition des formats de données
- . Choix de la plateforme de mise à disposition (exemple : data.gouv.fr)



### Préparation et mise à disposition des jeux de données

- . Mise en qualité et format des données
- . Préparation des jeux de données
- . Publication sur la plateforme définie\*



### Évolution des modes de fonctionnement de la collectivité

- . Revue des processus concernés par les données ouvertes
- . Formalisation des évolutions à apporter à ces processus pour assurer la production, la mise en qualité et la mise à disposition des données
- . Mise en œuvre des évolutions



### Animation de l'écosystème (selon les moyens de la collectivité)

- . Mise en place de mécanismes pour identifier et suivre les téléchargements et réutilisations
- . Développement de liens entre les jeux de données et d'autres données externes pour enrichir le contexte
- . Identification et sensibilisation des acteurs locaux pouvant utiliser et promouvoir la démarche



\*Une API catalogue sera fournie aux acteurs publics pour faciliter la mise à disposition et la visualisation des données. Les acteurs publics peuvent héberger leurs données sur la plateforme nationale data.gouv.fr et intégrer sur leur site internet un catalogue et un accès à ces données.



# Quelles données ?

## Qu'est ce qu'une "donnée publique" ?

Une « donnée publique » est une information contenue dans tout document produit ou reçu par une structure agissant dans le « cadre d'une mission de service public ».

Dans le cadre des réflexions d'associations telles qu'OpenData France et du projet de loi sur la République numérique, des orientations sont définies au niveau national pour identifier les données à ouvrir.

## Quels types de données publiques ouvrir ?

### Prioritaires

- . État civil (naissance, mariage, décès)
- . Budget
- . Délibérations et décisions du maire
- . Subventions
- . Base Adresse Nationale et filaire de voies

### Recommandées

- . Marchés publics et permis de construire
- . Agenda
- . Résultats des élections
- . Patrimoine immobilier municipal, infrastructure
- . PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- . Services urbains : eau, déchets, transports

Source **OpenDataFrance**  
<http://www.opendatafrance.net/ressources/>

## La gestion des données personnelles

Une « donnée personnelle » est une information relative à une personne physique identifiée ou pouvant être identifiée.

Les données personnelles ne peuvent être réutilisées que sous conditions : accord de la personne concernée, anonymisation des données, décret les rendant publiables.



# Checklist du projet

Toutes les composantes sont-elles en place pour faire de votre démarche Open Data un succès ?

## Leadership

- . La démarche est fortement portée par « l' élu »
- . La démarche a été présentée et est partagée par l'ensemble des responsables
- . Les objectifs de la démarche ont été définis et validés
- . Tous les acteurs ont été consultés et mobilisés
- . Un chef de projet motivé est identifié et dédié au projet

## Organisation

- . L'organisation pour le pilotage et l'exécution de la politique Open Data est définie et mise en place
- . Les équipes internes sont sollicitées
- . Leur implication dans le projet est acquise
- . Les responsabilités des différents acteurs sont définies
- . Les nouvelles structures sont mises en place

## Compétences

- . Le niveau de maturité des acteurs internes par rapport à l'Open Data est évalué
- . Des actions d'information sont réalisées en interne
- . Les expériences et compétences des équipes techniques par rapport à la gestion de données et à la gestion de portail de données ouvertes sont répertoriées
- . Les compétences disponibles pour apporter de l'expertise sur la qualification des données et la validation de l'éligibilité des données sont évaluées

## Données

- . Le périmètre des données déjà ouvertes est défini
- . Les critères des thèmes choisis sont formalisés
- . Les bases de données existantes qui pourraient être exploitées sont communiquées
- . Le niveau de qualité de ces bases, notamment en termes de mise à jour, est évalué

## Ressources

- . Le financement pour le projet Open Data est défini (phase exploratoire, mise en œuvre et maintenance)
- . Des ressources sont disponibles pour financer le développement de services à partir des données



# Licences et questions juridiques

## Qu'est-ce qu'une « donnée ouverte » (Open Data) ?

Une « donnée ouverte » est une information mise à disposition du grand public pouvant être librement « récupérée ». Pour être qualifiée d'ouverte, une donnée doit répondre à trois critères :

**Technique** : donnée brute, exploitable de manière automatique, dans un format le plus ouvert possible (non propriétaire).

**Juridique** : licence clarifiant les droits et les obligations, les plus ouvertes possibles (obligation d'attribution).

**Économique** : peu ou pas de redevances limitant l'utilisation, tarification maximale au coût marginal de production et de mise à disposition.

## Quelle licence utiliser ?

Une licence d'utilisation doit être définie pour chaque jeu de données afin d'autoriser la réutilisation de données publiques. Deux licences sont recommandées pour l'ouverture des données :

### **Licence ouverte / Open Licence de la mission Etalab**

Licence qui permet de reproduire, redistribuer, modifier et exploiter à titre commercial sous deux conditions :

- . Mentionner la source
- . Indiquer la date de la dernière mise à jour.

### **Open database Licence (ODbL) :**

Licence qui permet de copier, de modifier et de faire un usage commercial des données sous trois conditions :

- . Mentionner la source
- . Redistribuer les modifications sous des conditions de partage identiques
- . Maintenir ouvertes les bases de données redistribuées

## Le principe de gratuité

Le cadre juridique et réglementaire encourage la gratuité à l'ouverture des données. La fixation d'une redevance pour la réutilisation de données publiques ne peut se faire que par exception et doit être justifiée.

Les modalités de fixation de la redevance sont réalisées par décret en Conseil d'Etat avec la liste des administrations pouvant appliquer une redevance est révisée tous les cinq ans. La liste des données faisant l'objet d'une redevance doit être préalablement fixée par décret.



# Un réseau d'experts mobilisés à votre service

Un groupe d'experts est à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche d'ouverture de la définition de la stratégie au plan de mise en œuvre du projet.

## Vous êtes informés sur 4 axes

### Technique



- . Développement de plateforme / site internet
- . Mise en qualité des jeux de données
- . Ouverture des jeux de données
- . Format des données

### Juridique



- . Frontières entre les données publiques, personnelles et anonymes
- . Gouvernance publique des données
- . Confidentialité des données
- . Réutilisation des données
- . Licences et cadre réglementaire

### Organisationnel



- . Gouvernance projet
- . Évolution des processus
- . Portage du projet en interne
- . Animation interne

### Communication



- . Valorisation des données
- . Organisation et animation d'évènements
- . Relations avec les partenaires et contributeurs

## Comment rentrer en contact avec ces experts ?

Le groupe d'experts peut être sollicité par l'intermédiaire du chef de projet : **Fabien Moguen**, [fabien.moguen@opendatalab.fr](mailto:fabien.moguen@opendatalab.fr)

Le chef de projet s'assure de la mobilisation des experts les plus pertinents par rapport à la demande.